



Annexe 2 bis : « Fiches activités » - Propositions
d'engagements et de recommandations

Escalade



Engagements a minima qui devraient figurer dans une charte

Je m'engage à :

- ❑ **Demander une expertise auprès de la structure porteuse du site Natura 2000, dès lors que je souhaite implanter une voie d'escalade.**
- ❑ **Interdire l'accès à la falaise/ou à certaines voies entre le et le ... (à préciser selon les sites).**
- ❑ **Ne pas déranger la faune présente sur le site.**
- ❑ **Ne pas détruire des œufs ou des nids**
- ❑ **Effectuer l'entretien de l'équipement en dehors des périodes de nidification. (si ZPS)**
- ❑ **Ne pas ouvrir de nouveaux chemins d'accès.**

Engagements qui pourront figurer dans une charte selon leur pertinence en fonction des sites et qui pourront être complétés par d'autres engagements

- ❑ Ne pas ouvrir de nouvelle voie nécessitant des purges ou de la coupe de végétaux.
- ❑ Etablir un code de bonne conduite à destination des grimpeurs (limiter les dérangements, éviter les manifestations sonores excessives, ne pas déposer de détritrus, ne pas faire de feu, ne pas camper...)
- ❑ Arrêter les voies avant le sommet de la falaise.
- ❑ Ne pas détruire les végétaux qui se développent sur la paroi, au sommet et sur les abords du rocher.

Recommandations

- Privilégier l'ouverture de voie aventure (points espacés) à l'ouverture de voies école.
- Informer et sensibiliser tous les usagers du site.
- Eviter la fréquentation des hauts de falaise.
- Etablir une signalétique la plus discrète possible.

Liste non exhaustive des activités pouvant faire l'objet d'engagements spécifiques

- Escalade
- Kayak / Sports d'eaux vives
- Randonnée pédestre
- Chasse
- Pêche
- Vol à voile / Parapente
- Randonnée équestre
- Acrobranche
- VTT
- ...